

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 377 Convention de partenariat entre les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris et l'association LADAPT Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention de partenariat entre les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris et l'association LADAPT Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat avec l'association LADAPT Paris, 2 rue Pajol (18e), dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO